



PROJET GOUVERNEMENTAL D'AUTONOMIE RÉGIONALE ET MUNICIPALE

Réponse du ministère de l'Éducation,
du Loisir et du Sport (MELS) aux
propositions des conférences régionales
des élus (CRE)

Présentation à la
Table Québec-régions (TQR)

Le 9 février 2006

Plan de la présentation

1. Le MELS
2. Le MELS et la régionalisation au Québec
3. Les propositions des CRE
4. Les actions stratégiques du MELS
5. La conclusion

LE MELS

Le système d'éducation au Québec

Un système d'éducation composé de quatre réseaux :

- Les universités
- Les cégeps
- Les commissions scolaires
- L'enseignement privé

Le système d'éducation au Québec

- Les quatre réseaux sont des unités autonomes et distinctes.
- Ils ont des lois qui leur sont propres.
- Le financement global se fait directement du MELES à chacun des réseaux, selon des modes de financement distincts.
- Chaque réseau a la responsabilité de son organisation et de son offre de services éducatifs.

Le MELS et la régionalisation au Québec

Le MELS et la régionalisation au Québec

Abitibi-Témiscamingue : Création d'un fonds régional dans le cadre d'un projet expérimental visant à rendre la formation professionnelle plus accessible

Outaouais : Entente spécifique portant sur l'implantation d'un service régional de la formation professionnelle et sur l'amélioration de l'offre de formation professionnelle et technique en Outaouais

Le MELS et la régionalisation au Québec

Estrie : Mobilisation régionale animée par la table interordres et la CRE pour la réussite éducative des jeunes Estriens

Côte-Nord : Entente administrative sur la réussite éducative des jeunes Nord-Côtiers, d'une durée de trois ans, impliquant les commissions scolaires et les cégeps de la région, divers partenaires et la CRE

Le MELS et la régionalisation au Québec

Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine : Entente entre les commissions scolaires des deux régions visant la consolidation et le développement de la formation professionnelle

Saguenay–Lac-Saint-Jean : Entente spécifique de régionalisation sur la consolidation du partenariat en matière de prévention de l'abandon scolaire au Saguenay–Lac-Saint-Jean (CRÉPAS), d'une durée de cinq ans, impliquant les commissions scolaires et les cégeps de la région, divers partenaires et la CRE

Les propositions des CRE

Les propositions des CRE adressées au MELS

73 propositions concernant l'adaptation des normes et des programmes gouvernementaux

Les principales demandes portent notamment sur :

- l'allocation des ressources aux commissions scolaires, de façon moins ciblée (6)
- les services offerts aux immigrants (5)
- l'adoption du nouveau régime pédagogique (5)
- le financement de la formation professionnelle et technique (5)
- la réduction du rapport maître-élèves en formation professionnelle et technique (5)
- l'ajustement des normes de financement pour le perfectionnement des enseignants (5)
- l'adaptation de programmes en loisir et sport (2)

Les actions stratégiques du MELS

Une réponse globale

Le Ministère propose une réponse globale qui vise :

- la recherche de complémentarité entre les réseaux de l'éducation
- l'optimisation de l'utilisation des ressources humaines, matérielles et financières en région, en favorisant les projets de partenariat et l'articulation de stratégies concertées en éducation
- la recherche d'une plus grande adéquation régionale des services éducatifs avec les besoins régionaux, dans la perspective de faire du système éducatif un levier régional de développement social, culturel et économique

Les principes

Les actions stratégiques proposées par le MELS tiennent compte des principes suivants :

- L'une ou l'autre des actions proposées doit recueillir l'adhésion des intervenants concernés.
- La mise en œuvre de chaque action retenue permet d'améliorer la situation existante.
- Les modalités d'implantation peuvent varier d'une région à l'autre.

ACTION 1

Les tables d'éducation interordres

ACTION 1 : Relancer la Table d'éducation interordres dans chaque région où ce souhait est exprimé et y assurer une représentation de la CRE.

Dans un tel contexte, la réciproque devrait être envisagée, c'est-à-dire la représentation de la Table d'éducation interordres à la CRE.

ACTION 1

Les tables d'éducation interordres

Les mandats confiés aux tables d'éducation interordres seraient les suivants :

- A) En ce qui concerne l'organisation de l'ensemble des services éducatifs, du préscolaire à l'université
 - Établir un diagnostic régional de l'organisation de ces services sur leur territoire
 - Élaborer un plan d'action régional de redéploiement de ces services, dans la perspective d'y maintenir l'accès à des services éducatifs de qualité et d'optimiser l'utilisation des ressources tout en préservant la cohérence du système d'éducation québécois

ACTION 1

Les tables d'éducation interordres

B) En ce qui concerne le rapprochement de la formation professionnelle et technique

- Établir un comité découlant de la table interordres, en matière de formation professionnelle et technique, qui aura le mandat :
 - d'assumer l'organisation régionale concertée de l'offre de formation (professionnelle et technique, initiale et continue)
 - de proposer des solutions spécifiques, notamment pour :
 - assurer l'accessibilité et la viabilité de la formation professionnelle et technique sur le territoire
 - optimiser l'utilisation de l'ensemble des ressources disponibles en formation professionnelle et technique sur le territoire
 - favoriser la reconnaissance des acquis
 - faciliter le passage de la formation professionnelle à la formation technique

ACTION 1

Les tables d'éducation interordres

- de gérer un fonds régional de formation provenant :
 - de marges de manœuvre libérées grâce à la gouvernance régionale de la formation professionnelle et technique
 - de la régionalisation de certains budgets gérés centralement par le Ministère et destinés au financement de divers aspects de la formation professionnelle et technique

ACTION 1

Les tables d'éducation interordres

- C) Assurer la mise en œuvre des plans retenus et en faire rapport annuellement à la population de leur territoire et au ministre. À cette fin, les tables interordres :
- devront s'assurer de se concerter, en amont et en aval du diagnostic et du plan d'action notamment, avec les associations reconnues des membres de la société civile concernés (parents, étudiants, travailleurs, employeurs) et les CRE
 - pourront se prévaloir de l'accompagnement des directions régionales du MELS

ACTION 1

Les tables d'éducation interordres

L'action 1 est une réponse intégrée à 40 demandes des CRE. Par exemple :

- Adapter les critères d'admissibilité à la formation professionnelle sur la base de solutions novatrices appliquées en région (Adaptation de programmes - A)
- Adapter le financement des programmes d'enseignement aux réalités régionales et assouplir les normes de financement (A)
- Permettre plus de souplesse dans l'utilisation des sommes versées aux commissions scolaires (Régionalisation - R)
- Adapter le soutien aux centres d'études collégiales (A)

ACTION 1

Les tables d'éducation interordres

Exemples d'améliorations envisageables :

- La mise en œuvre de mécanismes de veille stratégique sur l'évolution de la fréquentation scolaire et de la réussite scolaire des jeunes (R)
- Un passage plus facile de la formation professionnelle à la formation technique, avec une réduction des durées totales de formation (A)
- L'émergence de pôles d'excellence de formation dans des secteurs d'activités économiques caractéristiques de la région (R)
- Le développement de coalitions entre des établissements scolaires pour l'échange et le maintien de services complémentaires offerts aux jeunes (psychologues, travailleurs sociaux, conseillers pédagogiques, etc.) (R)

ACTION 1

Les tables d'éducation interordres

- Le partage d'équipements et d'immeubles dans l'organisation de services, notamment en formation professionnelle et technique (R)
- Le regroupement volontaire en un lieu de formation de petits groupes éparpillés sur le territoire régional (R)
- Une approche de type « guichet unique » auprès des entreprises : organisation des stages, placement des étudiants et réponse aux besoins de formation de leurs employés (R)
- Le passage d'une allocation mécanique et centralisée du financement des petits groupes à une gestion régionale d'un fonds en fonction des priorités de la région (Décentralisation - D)

ACTION 2

L'accueil et l'intégration des immigrants

ACTION 2 : Renforcer la responsabilité des commissions scolaires en matière d'accueil et d'intégration dans leur région, sur le plan éducatif, des personnes immigrantes d'âge scolaire, c'est-à-dire :

- Mettre en place une table de concertation des commissions scolaires, dans chaque région où ces dernières le souhaitent, en vue d'accroître et de consolider l'accueil et les services aux personnes immigrantes d'âge scolaire
- Réaliser un portrait régional des services offerts aux personnes immigrantes par les organismes scolaires
- Favoriser, par diverses actions dans les milieux scolaires, l'ouverture à la diversité

ACTION 2

L'accueil et l'intégration des immigrants

- Faire valoir, en collaboration avec les CRE et les autres instances concernées, les services offerts par les écoles et les centres afin d'attirer les personnes immigrantes en région, de favoriser leur intégration et de les inciter à y demeurer
- Améliorer l'offre de services des commissions scolaires aux personnes immigrantes des régions, notamment par la concomitance avec la francisation et par l'offre de formations complémentaires, afin qu'elles puissent intégrer plus rapidement le marché du travail

Pour remplir ce mandat, les commissions scolaires pourront :

- se prévaloir de l'accompagnement des ressources régionales du MELS
- faire le lien entre leurs initiatives et l'adaptation régionale de la *Politique québécoise d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*, au profit des communautés d'accueil et des communautés culturelles en région

ACTION 2

L'accueil et l'intégration des immigrants

L'action 2 est une réponse intégrée à 5 demandes des CRE.

Elle répond également à la préoccupation, soulevée lors des forums en région, d'y attirer davantage de personnes immigrantes pour contrer le déclin démographique.

ACTION 2

L'accueil et l'intégration des immigrants

Exemples d'améliorations envisageables :

- Possibilité de concomitance de la formation linguistique et de la formation professionnelle (A)
- Valorisation de l'école comme levier d'attraction et d'intégration des immigrants en région et contribution de l'école à contrer le déclin démographique et le déplacement des immigrants vers les grands centres (R)
- Réalisation d'activités d'échange entre les élèves francophones et allophones, d'activités de valorisation du français et d'initiation aux ressources culturelles, et de projets d'accueil en partenariat avec les familles et les organismes du milieu (A)

ACTION 3

Les responsabilités des URLS

ACTION 3 : Recevoir de chaque unité régionale de loisir et de sport (URLS) et de la CRE du territoire qu'elles partagent, avant le 1^{er} juin 2006, un projet d'entente de partenariat pour la réalisation de leur mission régionale, et les accompagner dans la mise en œuvre de ce nouveau partenariat.

ACTION 3

Les responsabilités des URLS

Le Ministère souhaite que cette entente entre les deux instances porte sur :

- un mécanisme de concertation régionale en matière de loisir et de sport
- les responsabilités régionales et nationales qui doivent être assumées
- une planification annuelle qui intègre des objectifs et des résultats attendus précis
- une reddition de comptes annuelle de l'URLS à la CRE, à la population et au ministre

ACTION 3

Les responsabilités des URLS

Cette action a pour but :

- d'améliorer la situation du loisir et du sport sur tout le territoire
- de répondre à une volonté exprimée par les milieux et par les CRE

À défaut de la signature d'une entente avant le 1^{er} juin 2006, le ministre accompagnera l'URLS et la CRE dans leur démarche vers un nouveau partenariat.

ACTION 3

Les responsabilités des URLS

L'action 3 est une réponse intégrée à 2 demandes des CRE.

Exemples d'améliorations envisageables :

- Une plus grande importance du loisir et du sport dans les priorités retenues par les CRE (R)
- L'amélioration conséquente du parc d'infrastructures des loisirs et des sports grâce à l'apport des municipalités (R)
- L'organisation de plus d'activités et l'amélioration de l'offre de services (R)

Les consultations menées

- Les propositions en matière d'éducation ont été présentées et expliquées à des représentants des organisations suivantes :
 - Universités
 - Cégeps
 - Commissions scolaires
 - Association de parents
 - Fédérations étudiantes
 - Syndicats du secteur de l'éducation
 - Associations patronales

- Ces propositions reçoivent un accueil de principe globalement favorable des interlocuteurs rencontrés. Ceux-ci soulignent que les orientations et les principes généraux apparaissent dignes d'intérêt.

Les consultations menées

- Les propositions en matière de loisir et de sport ont été présentées, expliquées et discutées avec des représentants des URLS.

LA CONCLUSION

La conclusion

- Au terme de l'exercice entrepris, le MELS aura répondu à 64 des 73 propositions des CRE.
- Le MELS propose également trois actions stratégiques en matière de régionalisation, de décentralisation et d'adaptation de ses programmes et de ses normes.
- Ces actions constituent une réponse intégrée et structurante, à moyen terme, à la grande majorité des 73 demandes des CRE ainsi qu'à plusieurs recommandations du *Rapport sur l'accès à l'éducation* du Groupe de travail sur le maintien de l'accès à des services éducatifs de qualité (rapport Gervais).

La conclusion

Ces actions stratégiques et structurantes ont pour objet :

- de mieux répondre aux problématiques particulières de chacune des régions du Québec ainsi qu'aux besoins des jeunes qui y vivent
- de mieux adapter les services aux besoins de chacune des régions
- de mettre en œuvre et de susciter des initiatives qui correspondent aux particularités des régions
- de soutenir davantage le développement de chacune des régions du Québec

La conclusion

Le MELS appuiera sa stratégie de décentralisation, de régionalisation et d'adaptation de ses programmes et de ses normes sur les réseaux scolaires en région. Il s'assurera en même temps que les CRE, ainsi que les principaux partenaires concernés par l'éducation, le loisir et le sport, sont associés en amont aux orientations, aux décisions et à leur mise en œuvre.

La conclusion

Le MELS s'attend à obtenir des réactions préliminaires à ses trois propositions d'actions stratégiques avant le 15 mars 2006.

D'ici là, les représentants du MELS seront disponibles pour préciser les orientations du ministre aux représentants des CRE, et ce, afin qu'ils puissent réagir plus précisément aux propositions du Ministère.

La conclusion

Ces actions stratégiques et structurantes vont redéployer l'intervention du système d'éducation québécois en adaptant davantage celle-ci aux besoins spécifiques de chacune des régions du Québec.

Ces actions contribueront ainsi à l'atteinte des objectifs que s'est fixés le gouvernement en matière de décentralisation, de régionalisation et d'adaptation des normes et des programmes gouvernementaux.